

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **MEK**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Agent de nettoyage solvanté
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA SAS
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA SAS
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Effets sur la santé:
Irritant pour les yeux
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Danger physiques et chimiques
Facilement inflammable
Décomposition thermique en produits toxiques Voir rubrique : 10 (*)
Risques spécifiques/CE :
FACILEMENT INFLAMMABLE
IRRITANT
Facilement inflammable
Irritant pour les yeux
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger:
-
- Mention d'avertissement : Danger
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Methyléthylcétone
- Mentions de danger :
H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
- Conseil de prudence :
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/contenant dans un point de collecte de déchets approprié.
Etiquetage additionnel :
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Composants contribuant aux dangers:		
CAS : 78-93-3 EINECS : 201-159-0	Methylethylcetone (M.E.K.) Nom générique : CETONE Synonymes : 2-BUTANONE	 H225  H319  H336 EUH066

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de troubles persistants :

Consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux :

Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières.

Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

En cas de troubles, consulter un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Protection des sauveteurs : Atmosphère confinée : risque d' hypoxie.

En cas d'intervention en atmosphère saturée, porter un appareil respiratoire.

En cas de doute sur les mesures à prendre, téléphoner au : Centres anti-poisons

Paris : 01.40.05.48.48 Lyon : 04.72.11.69.11 Marseille : 04.91.75.25.25

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre sèche

Moyens d'extinction déconseillés : Eau abondante au jet

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques :

Facilement inflammable.

Décomposition thermique en produits toxiques :

Monoxyde de carbone

Dérivés organiques

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes particulières d'intervention :

Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer. Refroidir les récipients réservoirs par pulvérisation d'eau.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.
Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de fuite, porter un appareil respiratoire autonome. Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition – Ne pas fumer.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles).
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Récupération : Pomper dans un réservoir de secours inerte.
Absorber le reste sur un absorbant inerte.
Elimination : Eliminer le produit par incinération

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits :
LIQUIDES FACILEMENT INFLAMMABLES
A VAPEURS EXPLOSIBLES DANS L'AIR
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
Prévoir douches, fontaines oculaires. Prévoir poste d'eau à proximité.
Prévoir appareil respiratoire autonome à proximité.
Conseils d'utilisation : Manipuler loin de toutes flammes.
Proscrire l'air pour les transferts.
Proscrire l'air pour le séchage des installations.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage :
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver à une température inférieure à 30°C.
Prévoir une cuvette de rétention.
Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive
- Matériaux d'emballage :
Recommandés : Acier inoxydable , acier ordinaire
A éviter : Caoutchouc naturel ou synthétique
Polyéthylène, poly(chlorure de vinyle)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- Mesures d'ordre techniques :
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.
- 8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition :
- | | |
|----------------|---|
| France 1999 | VME = 200 ppm |
| USA-ACGIH 2004 | TLV-TWA = 200ppm (590 mg/m ³) |
| USA-ACGIH 2004 | TLV-STEL = 300 ppm (885 mg/m ³) |
| NEDERLAND 2005 | MAC-TGG 8U = 200 ppm (590 mg/m ³) |
- Equipement de protection individuel :
Protection respiratoire :



Faibles concentrations ou exposition courte :
Concentrations élevées ou exposition prolongée : appareil respiratoire isolant (ARI)

Protection des mains :



Contacts éclaboussures, intermittent et prolongé:
Gants en PVC. Indice de perméation selon EN 374 :
1 (temps de passage >10min)

Protection des yeux :



Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Au poste de travail ou en intervention sur incident :

Vêtements de protection (coton)

Mesures d'hygiène spécifiques : Eviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique (20°C)	liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique

Modification d'état

Température/intervalle de fusion :	-86°C	
Point d'éclair :	Coupelle fermée : -6°C	Norme : NF M 07011
Temp. d'autoinflammation :	516°C	Norme : ASTM D 2155
Limites d'explosivité :	Inférieure : 1.8% en volume	
	Supérieure : 11.5% en volume	
Pression de vapeur :	(20°C) : 101 hPa (mbar)	
	(60°C) : 533 hPa (mbar)	
Masse volumique de la vapeur :	(20°C) : 3.11 kg/m ³	
Masse volumique :	(20°C) : 805 kg/m ³	
Densité (eau=1) :	(20°C) : 0.805	
Solubilité :	Eau : (20°C) : 271 g/l	
	Solvants : Soluble dans la plupart des solvants organiques	

9.2 Autres informations

Masse molaire :	72.10
Constante de Henry :	5.66 Pa m ³ /mole
Début de distillation =	79,6°C
Coefficient de dilatation cubique à 20°C :	0.0013 par °C
Chaleur spécifique :	0.51 cal/g.°C
Conductivité électrique :	0.5 mS/m

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter :

Ne pas exposer à des températures supérieures à 30°C.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières à éviter :

Oxydants puissants
Ozone

- Peroxyde d'hydrogène (formation de peroxydes instables)
10.6. Produits de décomposition dangereux
Décomposition thermique en produits toxiques :
Monoxyde de carbone. Dérivés organiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Exposition excessive :

- Chez l'homme :

Les effets d'expositions excessives peuvent inclure :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Concentration > 300 ppm : | Maux de tête |
| Concentration >(400-500)ppm : | nausée |
| T | roubles cardiovasculaires |
| | confusion |
| | perte de connaissance possible |
| | convulsions |

- Chez l'animal :

(vapeur), peu nocif par inhalation, CL50/inhalation/4h/rat = 11700 ppm (34.5 mg/l)

Ingestion :

- Chez l'homme :

Les effets d'ingestion d'une forte dose peuvent inclure :

- Troubles métaboliques
- Troubles respiratoires
- Perte de connaissance possible

- Chez l'animal :

Peu nocif par ingestion, DL50/orale/rat = 2800 – 5600 mg/kg

Peu nocif par contact avec la peau DL50/cutanée/lapin = 5000 – 13000 mg/kg

Inhalation :

- Chez l'homme :

Seuil olfactif : 5.4 ppm (environ)

Concentrations supérieures à 200 ppm : Irritant pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau :

- Chez l'homme :

Non sensibilisant cutané

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatites à cause des propriétés dégraissantes du produit.

- Chez l'animal :

Après contact occlusif (24h) : légèrement irritant pour la peau (lapin)

Contact avec les yeux :

- Chez l'homme :

Exposition aux vapeurs : Concentration supérieures à 200 ppm : irritant pour les yeux

- Chez l'animal (lapin):

Contact direct avec le liquide : légèrement irritant pour les yeux

Toxicité chronique :

- Effets rapportés chez l'homme en milieu industriel

Exposition répétée par inhalation : Potentialisation possible de la neurotoxicité d'autres solvants

- Chez l'animal : (inhalation)

Troubles hépatiques

Concentration sans effet (rat/3 mois) : 2500 ppm

Effets spécifiques :

- Génotoxicité :

L'ensemble des résultats in vitro et in vivo ne conduit pas à considérer le produit

Comme génotoxique

Toxicité pour la reproduction :

- Fertilité :

Chez l'animal (rat/3 mois/inhalation) :
Absence d'effets toxique sur l'appareil reproducteur
Développement foetal :
Chez l'animal : Par inhalation : absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques
chez le rat à doses non toxiques pour les mères.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Mobilité : Evaporation : $t_{1/2}$ vie = 27.1h

Persistence/dégradabilité: Dans l'eau : Facilement biodégradable : 89% après 20 d
Dans l'air : Dégradation rapide par les radicaux OH : $t_{1/2}$ vie = 6.9 d
Dans les sols et sédiments : Faible absorption : log Koc – 0.71

Bioaccumulation : Pratiquement non bioaccumulable : log Pow - 0.29

Ecotoxicité : -

Toxicité aquatique: -

Toxicité aigue :
Toxicité aquatique Pratiquement non nocif pour les poissons :
CL50, 96h > 3000 mg/l

Toxicité sur daphnie Pratiquement non nocif pour la daphnie :
CE50, 48h = 1382 mg/l

Toxicité bactérielle CE5, 16h (Pseudomonas putida) = 1150 mg/l

Toxicité à long terme : Pratiquement non nocif pour les algues : CI 3, 7d
(Scenedesmus quadricauda) > 4300 mg/l

12.2 Persistence et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit :

Eliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales).

Elimination des emballages:

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur ou éliminer les emballages par incinération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 3
N° d'identification du danger : 33
No ONU 1193
Code de classification: F1
Groupe d'emballage : II
Etiquette(s): 3

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG	3
N° ONU	1193
Groupe d'emballage	II
Risques subsidiaires	-
Polluant marin (MP)	Non
Etiquette(s)	3

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA	3
N° ID ONU	1193
Groupe d'emballage	II

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE)n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Methyléthylcétone

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P501 Éliminer le contenu/contenant dans un point de collecte de déchets approprié.

Etiquetage additionnel :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ne pas fumer.

N° dans l'annexe : 606-002-00-3

N° CE (EINECS) : 201-159-0

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 : déclaration préalable obligatoire de l'employeur Tableau N° 84.

Sécurité au travail : Code du travail art. R232-5 à 5-14. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement.

Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives.

Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive.

Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées.

Code du travail art. R 232-12-23 à 29 : Prévention des explosions.

Installations classées : Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n°99-1220 du 28.12.99 – Activité classée reprise dans la nomenclature. N°1430 – 1433 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de) N°1430 – 1432 : Liquides inflammables (stockages en réservoirs manufacturés)

Déchets : Loi n° 75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets Industriels. Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Rejets : Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001.

Inventaires : EINECS (UE) : 201-159-0

TSCA (USA) : inscrit

DSL (Canada) : inscrit

AICS (Australie) : inscrit

ENCS (Japon) : 2-542

ECL (Corée) : KE-24094

PICCS (Philippines) : inscrit

IECSC (Chine) : inscrit

SECTION 16: Autres informations

Référence du texte complet des phrases se trouvant dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.